



Producteur : Robert THOMAS robert.thomas.54830@gmail.com

Contrat d'engagement AMAP « Miel et pain d'épices »

Référente : Isabelle BOURGEOIS

du 21 janvier au 16 décembre 2019

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagement de l'amapien-ne :

- Préfinancer la production
- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG
- Gérer ses retards et absences aux livraisons

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer des produits issus de l'apiculture traditionnelle
- Être le plus possible présent aux livraisons, donner régulièrement des nouvelles sur les transhumances, et accueillir les adhérents sur sa ferme
- Être transparent sur le mode de fixation de ses prix et méthodes de travail

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les aléas liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie) et en général, à participer à la vie de l'association.

Les commandes :

Les amapien-ne-s adhérant au contrat « miel et pain d'épices » s'engagent à commander pour un minimum de **6 €** par mois en produits de la ruche (miels, pain d'épices). Certains miels ne seront pas forcément disponibles à la commande toute l'année. Les tarifs 2018 sont joints au présent contrat.

Les commandes auront lieu le 3ème lundi de chaque mois pour le mois suivant et seront réglées à l'avance au moment de leur dépôt auprès d'un représentant de l'AMAP (chèques à l'ordre de Robert THOMAS) sur la base des tarifs ci-joints. Une commande non retirée sera perdue ; les produits correspondants seront répartis entre les personnes assurant la livraison ce jour-là.

Les livraisons auront lieu une fois par mois, le 3ème lundi du mois, de 18 heures à 19 h 30 (*19 heures jusqu'à fin mars*), Ferme de Falanzé à Gerbéviller.

A chaque livraison, les amapien-ne-s viennent de préférence avec la souche de leur chéquier de commande.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les amapien-ne-s et le producteur partenaire.

Fait en trois exemplaires : un exemplaire producteur, un exemplaire amapien-ne et un exemplaire AMAP (conservé par le référent « miel »).

Fait à le

Signature de l'amapien-ne :

Signature du producteur :

NOM de l'amapien-ne : Portable : E-mail :

THOMAS Robert
21 rue de l'église
54830 FRANCONVILLE
03.83.42.72.94.

TARIFS 2019

Miel de printemps	
500g	5.50 €
1 kg	9 €
Miel de forêt	
500g	7.50 €
1 kg	13 €
Miel de tilleul	
500g	7 €
1 kg	12 €
Miel d'acacia	
500g	7 €
1 kg	12 €
Miel de sapin	
500g	9.50 €
1 kg	17 €
Miel et noisette 250g	5 €
Pains d'épice	
nature 500g	6 €
à l'orange 500g	6.50 €
au chocolat 500g	6.50 €